

Faire face, ensemble, à la crise énergétique de l'hiver 2022/2023

Madame, Monsieur,

Le contexte général de crise de l'énergie (gaz et électricité) et les fortes augmentations tarifaires qui en résultent auront malheureusement des conséquences inévitables sur le budget de chacun.

Ainsi, vos charges locatives seront fortement impactées, en particulier si votre logement est équipé d'un chauffage collectif au gaz. Prochainement, vous recevrez votre prévisionnel de charges qui vous indiquera l'augmentation exacte qui sera appliquée dès le mois de janvier 2023.

Aquitanis a décidé d'agir en mettant en place, depuis plusieurs semaines déjà, des mesures d'économies d'énergie sur ses résidences (voir au verso de ce courrier) afin de rendre ces augmentations les moins pénalisantes possibles pour ses locataires.

Sachez que nos équipes sont complètement mobilisées sur cette problématique afin de prendre les décisions les meilleures pour vous protéger. Elles sont à votre écoute pour vous accompagner dans cette période.

Je sais également pouvoir compter sur vous pour appliquer les comportements individuels indispensables qui contribueront à faire baisser nos factures énergétiques.

C'est ensemble que nous parviendrons à faire face à cette crise.

Cordialement.Jean-Luc Gorce
Directeur Général d'aquitanis







Aquitanis est engagé POUR ÉCONOMISER L'ÉNERGIE



Aquitanis, depuis de nombreuses années, conduit un vaste plan d'économies d'énergie sur son parc immobilier au bénéfice de ses locataires et plus largement de la lutte contre le réchauffement climatique : isolation des façades, raccordement aux réseaux de chaleur urbains, géothermie, choix énergétiques performants.... Son déploiement va encore s'accélérer dans les années qui viennent.

Aquitanis agit pour limiter les consommations et l'augmentation des charges (mesures prises en accord avec les associations de locataires)



En réduisant la période de chauffe

(déclenchement et arrêt) avec une mise en chauffe effectuée seulement le 2 novembre, rendue possible par des températures très douces.



En étalant la régularisation des charges sur 2 ans pour les locataires dont les logements sont équipés d'un chauffage collectif.



En réduisant le chauffage la nuit à 17°C dans les logements équipés de radiateurs et en assurant une température moyenne de 19° en journée dans

l'ensemble de nos résidences.



En limitant le prix de l'eau chaude sanitaire à 20 € le m³ pour les logements équipés de chauffage collectif au gaz.



En déployant un programme de réduction de l'éclairage des parties communes tout en veillant à garantir la sécurité des personnes et des biens.

- En négociant au plus juste le prix de l'énergie auprès de ses fournisseurs et en cherchant à anticiper les augmentations pour limiter les risques de régularisation des charges à la hausse.
- En adoptant également des mesures de sobriété énergétique au siège et dans les agences d'aquitanis : réduction du chauffage, limitation de l'éclairage, sensibilisation des salariés à la sobriété énergétique...

De votre côté, il est important que vous puissiez également agir

Pour cela, nous vous invitons à suivre les 3 gestes simples recommandés par le gouvernement en les adaptant à votre situation.









En savoir plus sur www.ecologie.gouv.fr.

Retrouvez également les conseils et écogestes à adopter pour réaliser des économies d'énergie sur :





ou encore sur votre site **locataire**





www.aquitaniservices.fr

Aquitanis à vos côtés



Si vous rencontrez des difficultés pour faire face à ces augmentations du coût de l'énergie, les équipes d'aquitanis restent à vos côtés pour vous accompagner et vous orienter vers les dispositifs d'aide adaptés à votre situation.

